

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 02 octobre 2025 à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent(s) excusé(s) : néant

Quorum : 5

Convocation : 27 septembre 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 août 2025

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 août 2025

Coupes affouagères

La date limite d'inscription pour les coupes affouagères était fixée au 15 septembre 2025. Trois coupes devaient être délivrées, comprenant la reprise d'un lot non exploité sur les deux dernières années.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, nomme à l'unanimité :

- Monsieur Joel Charmey
- Monsieur Daniel Derobert
- et Monsieur Gérard Clerc

garants pour l'exploitation des coupes affouagères 2025-2026

Avenant Vacancéole

Par convention de délégation de service public signée le 22 septembre 2018, modifiée par l'avenant n°1 du 03 Décembre 2023, l'exploitation de l'Espace Sport et Nature du Fier et de ses hébergements touristiques a été confiée à la société Vacancéole.

Dans le cadre de cette convention, la société Vacancéole avait notamment pour mission l'exploitation des hébergements touristiques, cette exploitation devant se faire sous la forme d'un village vacances 3 étoiles selon le référentiel Atout France.

Le classement de l'hébergement en village vacances 3 étoiles a été acquis le 24 septembre 2020 et pour une durée de 5 ans. Cependant, et à la suite de la sortie du restaurant du périmètre d'exploitation de Vacancéole actée dans l'avenant du 03 décembre 2023, il ne sera pas possible d'obtenir le nombre de points nécessaires au renouvellement de ce classement village vacances 3 étoiles, en l'absence de cette formule de pension, associée à quelques autres critères non atteints dans la configuration actuelle des bâtiments et du site.

Vacancéole propose donc de demander un classement en résidence de tourisme 3 étoiles. Les principales différences entre village vacances et résidence de tourisme sont effectivement la nécessité de proposer aux résidents des villages vacances des formules pensions, ainsi que des animations. Cette dernière obligation (animation) sera conservée pour les périodes de vacances scolaires dans l'avenant de la DSP avec Vacancéole pour l'exploitation du Village des Oiseaux.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet d'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public du 22 septembre 2018 confiant l'exploitation de l'Espace Sport et Nature du Fier et de ses hébergements touristiques à la société Vacancéole pour autoriser l'exploitation des hébergements sous la forme d'une résidence de tourisme 3 étoiles selon le référentiel Atout France,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Marché pour l'école du Chef-Lieu et sous-traitance pour la maîtrise d'œuvre

- Marché de travaux

Monsieur Gérard Clerc, adjoint, présente les résultats de l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'Ecole du Chef-lieu, de rénovation du logement existant et de création de deux hébergements. L'ensemble du Conseil Municipal déplore le peu de réponses reçues à cet appel d'offres, et notamment l'absence totale de réponses des entreprises locales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes :

Lots	Entreprise	Montant de l'offre HT
Lot 1 : maçonnerie – façade – abords -VR	Pareti BTP 253 Rue de l'Abergement 38660 Le Touvet	140 000.00 € Plus-value : 10 725.54 Total : 150 725.54 €
Lot 2 : charpente-couverture-zinguerie	POLLEN 45 Route d'Apremont 73000 Barberaz	134 428.44 € Plus-value : 10 814.09 Total : 145 242.53 €
Lot 3 : menuiseries extérieures – menuiseries intérieures	SARL Menuiserie Richard 961 Route du Grand Camp 01300 Peyrieu	106 733.21 € Plus-value : 12 604.95 Total : 119 338.16 €
Lot 4 : cloisons – doublages – peinture – sols -carrelage	SAS Gauthier Bâtiment (EZM Peinture) 15 Faubourg Tournachat 73170 Yenne	141 369.10 € Plus-value : 3 150.00 Total : 144 519.10 €
Lot 5 : plomberie – chauffage - VMC	SAS Alain Todeschini 50 rue Jean Moulin – ZI le Plan 38140 Renage	146 084.55 €
Lot 6 : électricité – courants faibles	Ain Tension Electricité 87 Grande Rue 01350 Cressin-Rochefort	62 800 €
TOTAL		731 415.30 € Plus-values : 37 294.58 768 709.88 €

- Sous-traitance pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'école du Chef-Lieu a été confiée au groupement Eclore/ADF.

Il présente l'avenant de sous-traitance pour l'étude avant-projet : visite, assistance, vérification des planchers et préconisations. Cette mission serait réalisée par le sous-traitant Opteam Structures, sans engager de frais supplémentaires.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la sous-traitance pour la mission « étude avant-projet » : visite, assistance, vérification des planchers et préconisation par la SAS Opteam Structures,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Avenants pour le marché de réalisation de l'aire de service vélos à l'Espace Sport et Nature du Fier

Les travaux de l'aire de service pour vélos à l'Espace Sport et Nature du Fier ont commencé.

Monsieur le Maire présente les avenants de plus-values suivants :

Lot	Entreprise	Montant marché initial H.T.	Montant de la plus-value	Objet
1 : maçonnerie - démolition	Dumas Travaux Divers	28 107.50 €	3 506.51 €	Dalle à créer - ragréage en chappe béton armé + Plomberie
2 : charpente-bardage-menuiserie	JFY Charpente	40 638.30 €	1 750.00 €	Fourniture et pose d'une porte

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les plus-values mentionnées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer les avenants correspondants.

Avenant pour le marché de création de la maison d'assistants maternels et rénovation des deux appartements à Châteaufort

Monsieur le Maire présente les avenants de plus-values et moins-values suivants :

Lots	Entreprise	Montant HT initial	Avenants	Objet	Montant total HT
2 démolition - gros oeuvre	Muttoni	261 022,02 €	- 2 989,00 €	modifications techniques	258 033,02 €
4 Etanchéité	GFE	53 950,00 €	- 3 055,30 €	suppression d'isolants et de potelets de sécurité	50 894,70 €
6 Menuiserie extérieure bois - occultations	CBE	136 693,46 €	4 768,14 €	couvernine et persiennes	141 461,60 €
9 peinture - traitement de bois	AMP	33 500,00 €	- 3 114,65 €	nettoyage et huile sur parement bois extérieur	30 385,35 €
11 chauffage - ventilation - sanitaire	Todeschini	115 982,50 €	3 736,18 €	reprise évacuation et vidange installation -nouveaux compteurs - chauffe-eau - têtes de réglage - têtes thermostatiques	119 718,68 €
Total		601 147,98 €	- 654,63 €		600 493,35 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les plus-values et moins-values mentionnées ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer les avenants correspondants.

Mutuelle santé pour les agents communaux

La réforme de la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 place la couverture des risques santé et prévoyance des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs territoriaux.

Cette réforme introduit une obligation de participation pour l'employeur :

- A compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque prévoyance
- A compter du 1^{er} janvier 2026 pour le frais de santé ; les collectivités ayant l'obligation de verser une participation de 15 € minimum par agent

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Motz participe déjà à la prise en charge du risque prévoyance depuis le 1^{er} janvier 2015 (à raison d'une participation de 10 € par mois et par agent).

Il expose au conseil municipal que le Centre Départemental de Gestion de la Savoie (CdG73) a mené pour le compte des collectivités une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation sur le risque Santé.

L'offre retenue est celle présentée par le groupement constitué de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et de Relyens SPS. La convention de participation entrera en vigueur pour une durée de six ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'adhérer à cette convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité envisage :

- d'adhérer à la convention de participation santé MNT du CdG73
- d'établir la participation financière à 15 € par agent et par mois.

Mouvements de crédits

Suite aux travaux de remise en état de la Maison d'Assistants Maternels (MAM) intervenus après l'incendie du 23 avril dernier, il y aurait un manque de crédit d'environ 150 000 € en section de fonctionnement du budget 2025, pour achever comptablement l'année.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide des modifications de crédits suivant :

- en fonctionnement

Désignation	diminution	augmentation
011 : charges à caractère générale (dépenses - réparation MAM)		150 000 €
023 : virement à la section d'investissement (dépenses)	150 000 €	

Et afin d'équilibrer le budget :

- en investissement

Désignation	diminution	augmentation
021 : virement de la section de fonctionnement (recettes)	150 000 €	
23 : travaux en cours (dépenses)	150 000 €	

Evolution des logiciels « métiers »

Les collectivités s'appuient sur les logiciels « métiers » pour assurer leur gestion quotidienne (finances – ressources humaines – état-civil – élections – cimetière...). A ce jour, la commune utilise la solution E-Magnus de Berger Levraut.

Face à la transformation numérique, aux évolutions constantes des réglementations, une nouvelle solution, faisant suite à E Magnus, celle-ci devenant obsolète et devant disparaître dans les prochaines années, est présentée. Elle propose une transition « en douceur » grâce à la reprise des données, des guides interactifs et des assistants « métiers : WeMagnus.

Le tarif annuel de cette nouvelle gamme s'élève à : 1 899 € pour la première année
1 899 € pour la seconde année
2 110 € pour la troisième année, le contrat étant donc de trois ans.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de souscrire à l'offre WeMagnus auprès de la société Berger-Levraut ; l'installation, la formation aux logiciels, la maintenance, l'assistance restant assurées par l'Agence Alpine des Territoires, dont les services sont très satisfaisants.

Questions diverses

Départ en retraite Patrice Ravel

Patrice Ravel, agent technique au sein de la commune de Motz depuis fin 2012, vient de faire valoir ses droits à la retraite et de quitter son poste.

Le Conseil Municipal remercie Patrice pour ses années de service et lui souhaite une bonne retraite et une bonne continuation.

Enquête statistique loyers et charges Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise, du 1^{er} au 25 octobre 2025, une enquête sur les loyers et les charges.

Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers du secteur privé. L'indice des loyers, calculé à partir de l'enquête, suit l'évolution des loyers moyens au mètre carré, à qualité constante des logements. Il est ainsi intégré à l'indice des prix à la consommation.

Cette enquête concerne un échantillon de logements tirés aléatoirement sur tout le territoire national. Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. L'enquêtrice de l'Insee chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Séance levée à 21h00

INFORMATIONS GENERALES

Boîte à jeux

Un lundi après-midi par mois, moment convivial
en collaboration avec l'ALCC
Venez nombreux jouer et partager un bon moment en Mairie



Ouvert à tous

Renseignements en Mairie ou auprès de l'ALCC au 04.79.54.52.54

Transport possible – appeler en mairie pour vous inscrire (04.79.63.71.70) avant le vendredi précédent à 17h

Découverte de notre commune et de ses habitants



Chaque mois, essayons de vous faire découvrir une activité et/ou un artisan présents sur notre commune.

N'hésitez pas à vous faire connaître si cette rubrique vous intéresse 😊

La Maison d'Assistantes Maternelles – MAM P'tite Bulle
a ouvert ses portes le 1^{er} octobre ! 🎉
2761 Route de Seyssel – 73310 Motz

Nadia, Marion, Mélanie et Lucie - mamptitebulle@yahoo.com
accueillent les tous petits dans un lieu bienveillant et joyeux 😊



Le Conseil Municipal a le plaisir d'inviter les habitants de Motz à venir découvrir cet endroit à l'occasion de son inauguration qui se tiendra le **Samedi 15 novembre 2025 à 11h00**

Broyeur Grand Lac

Dans l'objectif de réduire les quantités de déchets végétaux déposés en déchetteries et de lutter contre la pratique du brûlage, Grand Lac propose régulièrement la mise à disposition d'un broyeur à végétaux professionnel à titre gracieux (particuliers uniquement).

Ce broyeur est de retour en Chautagne.

Il sera dans notre commune
du Jeudi 30 octobre 2025 au Mercredi 12 novembre 2025



N'hésitez pas à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie pour tout renseignement et/ou toute réservation

La Chautothèque
en balade !



1er arrêt :

Motz

le 10 octobre
de 16H45 à 22H

— gratuit et tous publics —

Rdv dans la salle sous la
mairie, autour des jeux et
d'un goûter offert par
la mairie de Motz.

Le Théâtre des Bords du Rhône présente

Gilles et Jo (ne)

chantant

Bobby et Brassens



et en avant première
clin d'œil sur sa prochaine pièce



Samedi 11 octobre à 20 h

Salle des fêtes

MOTZ- CHATEAUFORT

Organisé par le Comité des Fêtes

ipns



**OCTOBRE ROSE
BALADE EN CALECHE**

Jours et horaires de
présence :

- Samedi 04/10 de 14 à 17H
- Dimanche 05/10 de 9h30 à 12H
- Dimanche 12/10 de 14 à 17H
- Mercredi 15/10 de 14 à 17H
- Samedi 18/10 de 14 à 17H
- Mercredi 22/10 de 14 à 17H

25€ la balade pour 4
personnes !!!



Venez profiter d'une
belle balade en
calèche, à la
confluence du Fier
et du Rhône, sur le
sentier
ornithologique.

Réservez votre
créneau, ou tentez
votre chance par
hasard !

Balade d'environ
30minutes.

Tarifs préférentiel
pour ce mois
d'octobre rose, les
fonds seront
reversés à la
recherche.

Octobre rose est une
campagne annuelle
mondiale de communication
destinée à sensibiliser les
femmes au dépistage du
cancer du sein et à récolter
des fonds pour la recherche.

Pour réserver :

HONORINE ET
SES ATTELAGES

06 28 90 85 57

honorineetseattelages@gmail.com

vous pouvez
également consulter
la page Facebook et
Insta !!

BASE DE LOISIRS

PLAN D'EAU

252 Route de l'la
73310 MOTZ.



11 NOVEMBRE

**COMMÉMORATION
DE L'ARMISTICE**

Monsieur Le Maire vous invite à la cérémonie
de commémoration

le **Mardi 11 novembre 2025 à 11h00**
avec dépôt de gerbe
au monument aux morts – Chef-lieu

A l'issue de cette manifestation, Monsieur Le Maire
vous invite à partager le verre de l'amitié servi à la
salle de la mairie